

## Procès-verbal d'assemblée général d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : 2CV RIVIERA

L'assemblée a eu lieu le 23 avril 2024 à La Colle sur Loup

Cette assemblée a été dirigée par Antoine Sciacca, résidant à la même adresse que le siège social de l'entreprise, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Renseignement sur la société :

Forme juridique : SASU

Capital social : 100,00 euros

Siège social : 250 chemin du puit de l'évêque, La Colle sur Loup

Immatriculation : RCS d'Antibes sous le numéro 987 369 469

### Décision 1 :

Est nommé président pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés et qui déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées. Elle atteste que Mr Antoine Sciacca n'est frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

### Décision 2 :

Le président ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat.

Signature :

